



LE FORESTAIN

Janvier 2021





Mairie de LA FORET LE ROI

tél : 01.64.91.95.71.22

2, route d'Etampes

fax : 01.64.95.79.11

91410 LA FORET LE ROI

mail : lafortleroi@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi: 10h-11h30 & 15h-17h

Mercredi: 10h-11h30

Jeudi : 10h-11h30 & 15h-18h

Vendredi : 10h-11h30

Pendant la période Covid la mairie est ouverte le lundi et le mercredi de 9h30 à 11h30

ou sur rendez-vous

Le Maire : Mme Sarah LEBRET

Secrétariat : Mme Karine VETAUX

En cas d'urgence veuillez contacter le n° d'astreinte de la mairie au 06.49.82.80.98



Cher(e)s Administré(e)s.

Depuis notre élection en Mars 2020, nous avons toutes et tous vécus des moments difficiles.

Nous traversons une période délicate, le contexte sanitaire lié à la résurgence de la COVID19 reste préoccupant. Bonne nouvelle les vaccins arrivent maintenant pour les + de 75 ans, penser à prendre rendez-vous pour ceux qui le désirent.

Pour autant vos élus sont au travail et s'attachent à améliorer votre quotidien.

Nous sommes chacun d'entre nous investi pleinement dans les actions que nous vous avons présentées lors de notre campagne.

Comme vous l'avez constaté nous n'avons oublié ni les petits ni les grands. Au moment des fêtes comme de coutume le Père Noël est venu à votre rencontre pour vous apporter des cadeaux et des moments conviviaux.

Notre commune évolue sur le plan de la communication, depuis Septembre 2020, notre site internet est référencé pour une meilleure lisibilité.

Ces projets ont été finalisés en 2020, et demain nous mettrons en place de nouvelles activités pour réduire la consommation énergétique de notre éclairage public et de notre établissement scolaire. Au travers de ces projets, nous œuvrons pour l'amélioration de notre environnement.

Au-delà de ces grands projets nous agissons avec le conseil départemental pour l'amélioration de la sécurité routière sur notre départementale.

Au travers de la description de cette feuille de route pour l'année 2021, l'ensemble du conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une douce et belle année 2021.

En toute simplicité

Sarah LEBRET

Présentation du conseil municipal



Le Maire de La Forêt Le Roi

LEBRET Sarah

Premier Adjoint

PIVET Frank



Deuxième Adjoint

LEDUC Marie



Conseillers Municipaux



AUBERGE Thibault



BIANCO Séverine



BORDE Fabienne



DONDON Aurélia



FORGET Patrick



OLLIVIER Christian



PILET Héloïse



MARTELLOSIO Marie-Louise



SOURCEAUX Stéphanie

GAMEIRO Paulo



ROBIN Sébastien

COMMISSIONS COMMUNALES

NOM DES COMMISSIONS	MEMBRES DU CONSEIL Titulaires/<i>suppléants</i>
COMMISSION FINANCES	Mme Sarah LEBRET M. Frank PIVET Mme Marie LEDUC M. Christian OLLIVIER M. Thibaut AUBERGE Mme Aurélia DONDON
COMMISSION URBANISME	Mme Sarah LEBRET M. Frank PIVET Mme Marie LEDUC M. Christian OLLIVIER M. Sébastien ROBIN M. Paulo GAMEIRO M. Patrick FROGER Mme Héloïse PILET
COMMISSION TRAVAUX	Mme Sarah LEBRET M. Frank PIVET Mme Marie LEDUC M. Christian OLLIVIER M. Sébastien ROBIN M. Paulo GAMEIRO M. Patrick FROGER
COMMISSION ACTION SOCIALE	Mme Sarah LEBRET Mme Marie LEDUC Mme Fabienne BORDE Mme Marie-Louise MARTELLOSIO M. Patrick FROGER
COMMISSION COMMUNICATIONS	Mme Sarah LEBRET Mme Marie LEDUC Mme BIANCO Séverine Mme Héloïse PILET

COMMISSIONS COMMUNALES

NOM DES COMMISSIONS	MEMBRES DU CONSEIL Titulaires/ <i>suppléants</i>
COMMISSION FETES ET CEREMONIES	Mme Sarah LEBRET M. Frank PIVET Mme Marie LEDUC Mme Stéphanie SOURCEAUX Mme Fabienne BORDE M. Paulo GAMEIRO M. Sébastien ROBIN M. Thibaut AUBERGE Mme Séverine BIANCO Mme Héloïse PILET
CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	Mme LEBRET Sarah M. PIVET Frank Mme LEDUC Marie M. OLLIVIER Christian <i>M. GAMEIRO Paulo</i> <i>M. ROBIN Sébastien</i> <i>M. AUBERGE Thibaut</i>
DELEGUES AUX CONSEILS DES ECOLES	Mme Sarah LEBRET Mme Aurélia DONON Mme Marie-Louise MARTELLOSIO <i>M. Paulo GAMEIRO</i>
CORRESPONDANT DEFENSE	Mme Marie LEDUC
COMMISSION DE CONTROLE DES OPERATIONS ELECTORALES	M. Frank PIVET <i>M. Patrick FROGER</i>
CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE	M. Frank PIVET
Comité National d'Action Sociale (CNAS)	Mme LEDUC Marie

SYNDICAT DES EAUX OUEST ESSONNE	Mme LEDUC Marie Frank PIVET
SYNDICAT DE L'ORGE, DE LA REMARDE ET DE LA PREDECELLE	Mme Sarah LEBRET <i>Mr Frank PIVET</i>
SYNDICAT DE TRANSPORT SUD ESSONNE	Mme Héroïse PILET Mme Stéphanie SOURCEAUX
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORTS DE LA REGION DE DOURDAN	Mme Héroïse PILET Mme Stéphanie SOURCEAUX
SIREDOM	Mme Marie LEDUC <i>Mr Patrick FROGER</i> <i>Mr Frank PIVET</i>
CCDH Ordures Ménagères	Mme Marie LEDUC <i>Mr Patrick FROGER</i> <i>Mr Frank PIVET</i>
SYNDICAT DES 4 VALLEES	Mme LEBRET Sarah Mme BORDE Fabienne Mme PILET Héroïse Mr PIVET Frank

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
COMMUNE DE LA FORET LE ROI

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 08 DECEMBRE 2020

Convocation affichée le 1^{er} décembre 2020

Compte rendu affiché le 18 décembre 2020

Madame LEBRET Sarah ouvre la Séance à 19H30,

L'an deux mil vingt, le huit décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 novembre 2020 s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire.

Etaient présents : Mme LEBRET Sarah, Maire.

M. PIVET Frank, Mme LEDUC Marie, Adjoints au Maire.

Mme SOURCEAUX Stéphanie, M. FROGER Patrick, Mme BORDE Fabienne, M. GAMEIRO Paulo, M. ROBIN Sébastien, Mme MARTELLOSIO Marie-Louise, M. OLLIVIER Christian, Mme DONDON Aurélia, Mme PILET Héloïse, Mme BIANCO Séverine Conseillers municipaux.

Absents :

M. AUBERGE Thibaut ayant donné procuration à Mme LEBRET Sarah

Secrétaire de séance : M. Patrick FROGER

➤ APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2020

A l'unanimité

➤ DELIBERATIONS :

Le Maire annonce qu'il n'y aura pas de délibération pour décision modificative sur le budget communal.

- **AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2021**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des départements et des régions, modifiés ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république;

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996, relative à la partie législative de Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le décret n°2000-318 du 7 avril 2000, relatif à la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu l'article 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Considérant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses en section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Considérant qu'en outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, **dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (article L1612-1 du code général des collectivités territoriales).

Considérant que le montant budgétisé des dépenses d'investissement de la commune en 2020, hors chapitre 16 – remboursement d'emprunts - s'élève à 278 651.09€ (chap. 20 : 10 838.40€ / chap. 21 : 267 812.69€).

Conformément aux textes applicables, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de faire application de cet article jusqu'à concurrence de 69 662.77€.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2021 du quart des crédits ouverts en 2020, soit **69 662.77€** dans l'attente du vote du budget primitif 2021. (chap. 20 : 2 709.60€ + chap. 21 : 66 953.17€)

• **DESIGNATION DE LA SOCIETE POUR LE CONTRAT D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES D'ECLAIRAGE EXTERIEUR DE LA COMMUNE**

Le contrat d'entretien des installations électriques d'éclairage extérieur de la commune doit être renouvelé. Ce contrat comprend : la main d'œuvre, la prise en charge d'un véhicule nacelle élévatrice, l'indemnité kilométrique, les lampes extérieur, ballasts, les amorces, les dépannages.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Budget communal,

Considérant qu'il est nécessaire d'entretenir les installations d'éclairage extérieur de la commune,

Considérant les devis fournis par 3 sociétés :

* Eiffage - 2 393€HT

*Quekenborn - 1 398€HT

*STPEE - 2 894€HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- **DESIGNE** la société **QUEKENBORN**, 7 chemin de la Marnière, 91 630 MAROLLES EN HUREPOIX, pour effectuer les travaux d'entretien des installations électrique d'éclairage extérieur de la commune, **pour un forfait annuel de 1 398.00€HT** comprenant 3 visites préventives et des visites curatives (main d'œuvre, prise en charge d'un véhicule nacelle élévatrice, indemnité kilométrique, lampes, ballasts, amorceurs, et dépannages).

- **DIT** que le contrat est conclu pour une durée de 1 an, renouvelé par tacite reconduction.

- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat et toutes pièces relatives à ce dossier.

- **CONVENTION RELATIVE A LA POSE D'UN RECEPTEUR DE TELE-RELEVÉ SUR LE TOIT D'UN BATIMENT COMMUNAL**

Dans le cadre de la modernisation du système de relevé des compteurs d'eau, le Syndicat des Eaux Ouest Essonne a confié à SUEZ, la mise au point et le déploiement d'un dispositif novateur de relevé automatisé des compteurs à distance. Le dispositif de relevé à distance retenu, désigné par « télé relevé » est le suivant : il est fondé sur la lecture et la transmission automatique des index de consommation vers un système informatique centralisé qui comporte :

- Des émetteurs placés directement sur les compteurs d'eau des clients souscripteurs (en mode émission)
- Des récepteurs, reliés par câble à des antennes réceptrices qui doivent être installées en hauteur sur toits et qui permettent de récolter des données transmises par les émetteurs de tous les compteurs dans un rayon de 500m

SUEZ s'appuiera sur sa filiale Dolce O Service, société dédiée au déploiement et propriétaire du réseau de récepteurs.

Vu le Code Général des Collectives Territoriales,

Vu le Budget communal,

Vu l'adhésion de la commune au Syndicat des Eaux Ouest Essonne pour le service de distribution d'eau potable,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un bâtiment communal pouvant recevoir un récepteur et son antenne,

Considérant qu'il est nécessaire de signer une convention avec la société Dolce O Service, filiale SUEZ, afin de préciser les conditions dans lesquelles le récepteur et son antenne nécessaires au télé-relevé des compteurs seront installés et maintenus.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, A l'unanimité,

-**DESIGNE** le bâtiment communal, dit « Presbytère / bibliothèque », **2 route d'Etampes / Place de l'Eglise**, pour recevoir le récepteur et ses antennes.

-**DECIDE** de signer la convention avec la société Dolce O Service, filiale SUEZ, afin de préciser les conditions dans lesquelles le récepteur et son antenne nécessaires au télé-relevé des compteurs seront installés et maintenus.

- **DIT** que la convention est consentie pour une durée de 10 ans.

- **DIT** que la société Dolce O Service, à titre de compensation, s'engage à verser la somme de 500€ par récepteur posé (en l'occurrence 1 pour notre commune).

- **AUTORISE Le Maire** à signer la convention et toutes pièces relatives à ce dossier.

- **DEMANDE D'AIDE FINANCIERE**

En ce temps difficile, lié au contexte sanitaire et terroriste, les sapeurs-pompiers sont dans l'incapacité d'exercer leur tournée de calendrier habituelle au sein de notre village. Ils ont eu l'interdiction de faire du porte-à-porte. Ils attendent moins de recettes que les années précédentes du fait de l'annulation de leurs différentes manifestations (loto, vide grenier, 13 juillet...). Par un courrier reçu en mairie le 23 novembre dernier, ils sollicitent une subvention.

Vu le courrier de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Dourdan, en date du 23 novembre 2020,

Vu la crise sanitaire actuelle,

Vu l'annulation de la tournée des calendriers, et des différentes manifestations qu'organisaient l'Amicale,

Considérant le manque de rentrées financières de l'amicale des sapeurs-pompiers de Dourdan,

Le maire propose au conseil municipal d'affecter une subvention exceptionnelle, cette année, à l'amicale des sapeurs-pompiers de Dourdan et propose à l'équipe municipal : 50€

Le conseil Municipal, Après en avoir délibéré, avec 4 voix contre (Stéphanie Sourceaux, Paulo Gameiro, Héloïse Pilet, Christian Ollivier), 3 abstentions (Séverine Bianco, Frank Pivet, Sébastien Robin), et 7 voix pour (Patrick Froger, Fabienne Borde, Marie-Louise Martellosio, Aurélia Dondon, Marie Leduc, Thibaut Aubergé, Sarah Lebret):

-DECIDE d'accorder une aide financière exceptionnelle de 50€ à l'amicale des sapeurs-pompiers de Dourdan. Cette somme sera prélevée du compte 658 du budget communal 2020.

QUESTIONS DIVERSES :

Point sur les recettes : les demandes de solde de versement des subventions du contrat rural sont en cours de paiement, soit : pour les travaux de la salle polyvalente -10 909€ du Département / 9 443€ de la Région.

Par contre les travaux du local technique ont été réalisés après la date limite du contrat de subvention (contrat rural) soit après le 12 août 2019, après maintes négociations avec la Région ces dernières semaines, cette dernière reste ferme sur sa position et se refuse de verser 14 026€ en prétextant que la subvention est caduque.

Eclairage public : le but est de changer l'éclairage en LED sur l'ensemble des candélabres (82). Un dossier de subvention, DSIL, monté avec l'ALEC sera déposé en début d'année 2021. Il pourra être cumulé avec la DETR.

4 devis ont été demandés et sont à l'étude : EIFFAGE / STPEE / ELECTRON LIBRE / QUEKENBORN

Recensement : le recensement de la population pour notre commune devait avoir lieu en janvier 2021, l'INSEE a décidé le 26 novembre dernier de l'annuler en raison de la crise sanitaire dans notre pays, et de reporter l'enquête à janvier 2022.

Spectacle de marionnette : une demande écrite a été faite d'implanter un petit chapiteau dans notre commune pour un spectacle de scène (une journée + une nuit / 2-3 février 2021 / 2 camions et une caravane). Après la crise sanitaire. Autorisation accordée (Aurélia Dondon s'est abstenue).

Internet : le site est très bien avancé (laforetleroi.fr) par Héloïse Pilet. Cependant elle demande une photo aérienne récente. Fabienne Borde va demander à Juliette BOUCHEZ MAHE si elle peut nous en prendre une en volant au dessus du village.

Forestain : en cours de réalisation.

je vous propose cette année de faire une carte qui sera distribuée au environ du 20 Décembre pour souhaiter un joyeux Noël et une bonne année 2021, ce qui permettra de repartir sur de bonne base avec le forestain pour une distribution en janvier et une en juin.

Concernant le forestain c'est le dernier que Karine a la gentillesse de faire car ensuite c'est l'équipe municipale qui prend la main.

Suivi du recours : Nous avons eu des nouvelles de notre avocate concernant le recours en date du 25 mars 2020 déposé par Mr GANGNEBIEN Jean Paul à l'encontre de la délibération du conseil municipal de la commune de la Forêt le Roi en date du 20 janvier 2020 approuvant la Plan Local d'Urbanisme ; le cabinet va déposer un mémoire de défense n°1 au Tribunal Administratif de Versailles.

Comme chaque année nous avons un appel à projet pour **Essonne verte Essonne propre**, dossier à déposer avant le 15 Janvier. Fabienne Borde est nommée référente du dossier et la date du 5 juin a été arrêtée.

Le Maire remercie la famille Jouard, Rémy Borde, tous les conseillers et leurs familles pour la réparation et l'installation de nos guirlandes de rues, afin d'égayer ce Noël 2020. Grâce à leur intervention, la commune n'a pas dépensé d'argent.

Feux de Jardin : des plaintes ont été déposées pour des feux de jardin. Une personne a été identifiée. Le Maire s'est déplacé chez la personne, cette dernière s'est engagée à ne plus faire de feux.

Au printemps : prévoir le recensement des chemins communaux, les décharges sauvages et le recensement du cimetière.

Jeu d'enfants : le jeu de l'école est cassé ainsi que le jeu du square. La société POSE est passée constater. Le jeu de l'école est irréparable, la société POSE va envoyer un devis, le remplacement sera donc à prévoir dans le budget 2021. Le jeu du square sera réparé courant 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.

N'hésiter à vous rendre sur les panneaux d'affichage à l'entrée de la mairie ou sur le site internet www.laforetleroi.fr afin de prendre connaissance des comptes rendus des conseils municipaux

ETAT CIVIL



La cigogne est passée

Elle à livré des garçons :

-BERGLAS BARLIER Léo le 01 février 2020

-JONCHERE Oxandre 15 Septembre 2020

Elle à livré des filles :

- LANI Mélodie 22 Mai 2020

- BELLAHA Assiya 15 Juin 2020

- BESNARD Elise 16 Novembre 2020

Nous leurs souhaitons la bienvenue !



Ils se sont dits OUI :

-Nicolas PIERRE-LOTI-VIAUD et Alanah CONSIDINE le 25 Juillet 2020

Nous leur adressons tous nos vœux de bonheur !



Ils nous ont quittés :

- Jean-françois LACOUDRE le 09 Janvier 2020

- Christiane FROGER le 18 Août 2020

- Jeanine BUREAU le 13 Octobre 2020

Nous présentons toutes nos condoléances aux familles.

INFOS PRATIQUES



TU AS 16 ANS ? Pense à te faire recenser !

Pour cela, il suffit de te présenter en mairie dans le mois qui suit ton 16^{ème} anniversaire, avec ta carte d'identité et le livret de famille de tes parents.

A quoi ça sert ? Lors de ton recensement, une attestation te sera remise. Elle est nécessaire à toute inscription aux examens et concours officiels en France (ex : BAC, permis de conduite, concours de la fonction publique...). Cette démarche facilite également ton inscription sur les listes électorales.

VIE PRATIQUE : PETITS RAPPELS

Vivre ensemble dans la tranquillité et l'harmonie c'est possible !

Il appartient à chacun de respecter un minimum de règles de la vie en société afin de vivre dans la tranquillité et l'harmonie.

ENTRETIEN DES TROTTOIRS - UN ENGAGEMENT CITOYEN

Rappel : depuis le 1^{er} janvier 2017, il est désormais interdit d'utiliser des produits phytosanitaires.

La municipalité vous remercie pour votre participation active et collective pour l'entretien des trottoirs et caniveaux devant votre propriété.

Ainsi, votre participation permettra d'aider l'agent technique et évitera de nouvelles dépenses sur le budget communal. L'Equipe Municipale vous remercie et compte sur vous.

ELAGAGE DE VOS ARBRES ET DE VOS HAIES

Entre propriétés privées : les haies doivent être taillées à 2 m de hauteur, article 670 du code civil.

Sur les emprises publiques, les voiries, les chemins ruraux : les arbres, arbustes, haies, branches, racines doivent être élagués régulièrement par les propriétaires riverains, faute de quoi, un élagage peut être effectué d'office aux frais des propriétaires concernés - article L114-1 et R116-2 du code de la voirie routière et articles R161-22 et suivants du code rural - arrêté municipal n°2014-002.

STATIONNEMENT

Les voiries et les trottoirs de notre village ne sont pas des parkings privés. Les rétrécissements des voiries par le stationnement illicite engendrent un réel problème de sécurité pour les piétons et pour les automobilistes.

Pour la sécurité de tous, veuillez rentrer vos véhicules dans vos propriétés.

NON AUX CROTTES DE CHIEN !!!

Les rues de notre village et les espaces de jeux fréquentés par les enfants sont souvent souillés de crottes de chien. L'Equipe Municipale vous rappelle qu'il est du devoir de leurs propriétaires de les ramasser.

UTILISATION D'ENGINS BRUYANTS

Respectez vos voisins. Tondeuse le dimanche ou les jours fériés, nettoyeur haute-pressure, perceuse et raboteuse etc... Vous n'aimez pas subir ces nuisances ? Ne les imposez pas non plus à vos voisins !

INTERDICTION DE BRULER LES DECHETS ET VEGETAUX

Le brûlage à l'air libre des déchets verts ou ménagers est strictement interdit (Règlement Sanitaire Départemental). Les feux de jardin sont passibles d'une amende de 450 €.

Alors n'hésitez plus, utilisez les autres méthodes pour vos déchets : composteur, ramassage du SIREDOM, déchèterie, broyage...

FERMETURE DE LA MARE

Pendant la période hivernale la mare est fermée. En effet avec le gel des plaques de glace se forment et c'est une tentation pour aller faire des petites glissades. Alors pour prévenir les risques d'accidents nous avons préféré prendre les devants



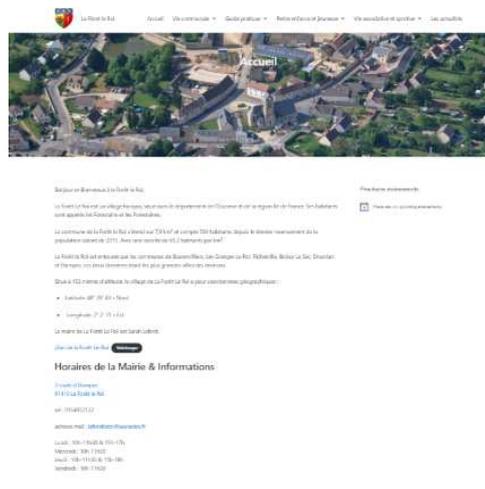
LA FORET SUR LA TOILE

Chers Forestaines et Forestains,

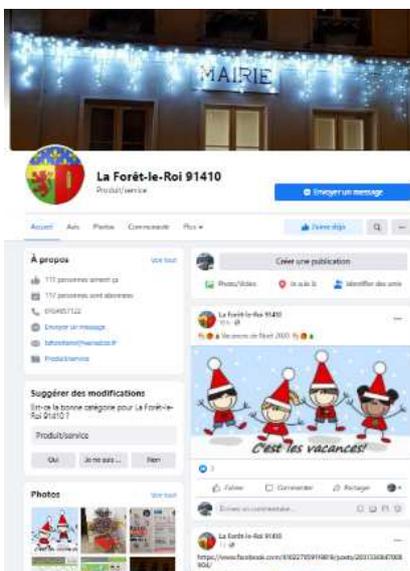
Il y a du nouveau du côté de la communication à La Forêt le Roi.

L'équipe municipale est fière de vous annoncer le lancement du nouveau site internet du village, la création d'une nouvelle page Facebook et Twitter.

Concernant le site internet laforetleroi.fr. Vous pourrez y retrouver pleins d'informations utiles concernant le village et son fonctionnement, des informations sur le PLU ou encore des informations sur la petite enfance et enfance. Nous vous y informerons des évènements à venir. Nous y publierons des articles concernant les évènements qui se sont déroulés au cours de l'année avec des photos. Nous vous ferons aussi part des actualités de la mairie.



La page Facebook La Forêt-le-Roi 91410 ainsi que la page Twitter Mairie la Forêt le roi (@LaForetleroi91) ont été créées pour vous informer en temps réel de l'actualité du village ainsi que des villes et villages voisins. N'hésitez pas à nous suivre sur les réseaux sociaux pour être tenus informés des prochains événements et des dernières actualités.



URBANISME



Construire oui ! Mais en toute légalité ! Monsieur X a toujours été scrupuleux lorsqu'il s'agit d'effectuer des travaux sur sa propriété. Il s'oblige à obtenir toutes les autorisations nécessaires et paie la taxe d'aménagement y afférente. Quel sentiment d'injustice ou de rupture d'égalité ne l'envahira-t-il pas lorsqu'il réalisera qu'un autre se permet d'ajouter à la sauvette une annexe à sa maison, monter un abri jardin de quinze mètres carrés ou transformer son garage en habitation sans aucune autorisation administrative ? Nous rappelons que toute construction donnant lieu à la création d'une surface supérieure à 5m² nécessite au moins une déclaration préalable de travaux. La transformation d'un garage en habitation nécessite également une autorisation d'urbanisme en raison de changement destination de l'édifice. Par ailleurs, des travaux ne peuvent être réalisés sur le domaine public sans l'autorisation préalable de l'autorité municipale lorsqu'elle en a la compétence.

Le saviez-vous ?

La taxe d'aménagement est une taxe due en France pour toute construction de maison individuelle ou lors d'un agrandissement (abri de jardin, piscine, etc...).

Son calcul est fait par les services des impôts après dépôt des documents officiels en Mairie et porte sur 12 points (superficie de la construction, places de parking, etc).

Son montant est composé de trois parts : communale, départementale et régionale (uniquement en Région Ile de France).

Chaque entité territoriale est libre de fixer son taux, ce qui veut dire que celui-ci varie d'une commune à une autre.

Son montant peut être de plusieurs milliers d'euros. Elle est payable en deux fois à la 1^{er}e et à la 2^{ème} date anniversaire de l'acceptation de l'autorisation d'urbanisme (PC ou déclaration préalable).

Calculez simplement votre impôt en vous connectant sur le site internet ci-dessous et bénéficiez d'une attestation de calcul à utiliser dans votre plan de financement.

www.taxe-amenagement.fr

SANTE



Dans le cadre de la campagne de vaccination anti-Covid19, un centre de vaccination ouvrira à Dourdan dès le lundi 18 janvier, à 14h.

La vaccination dans ce centre est réservée à ce stade aux plus de 75 ans, sur rendez-vous uniquement. Le rythme de vaccination dépendra notamment de l'approvisionnement en doses de vaccins.

Prise de rendez-vous auprès de la Cellule téléphonique du centre de vaccination de Dourdan au : 06 23 91 99 33

➔ Une prise de rendez-vous sera également possible depuis le site Doctolib.

CENTRE DE VACCINATION COVID À DOURDAN POUR LES PLUS DE 75 ANS



**À partir
du lundi
18 janvier
14h**

UNIQUEMENT SUR RDV

à la Maison de Santé

Place Bad Wiese 91410 Dourdan

Prise de RDV au : **06.23.91.99.33**

Une prise de rdv sera également possible depuis le site doctolib,
le lien dédié vous sera communiqué demain.



ENFANCE ET JEUNESSE

Ecoles	Classes et Effectifs	Directeurs	Horaires
La Forêt Le Roi Tel : 01.64.95.71.36	PS (26) PS/MS (25)	Mme ELI-AUZE Mme BECHU	Matin : 8H50 - 11H50 Après-midi : 13H35 - 16H35
Boissy Le Sec Tel : 01.64.95.73.29	GS () CP (18) CE1 (26) CE2 (23)	Mme BRUNEL	Matin : 8H45 - 11H45 Après-midi : 13H30 - 16H30
Boutervilliers Tel : 01.69.95.38.21	CM1 (26) CM2 (21)	Mme CARSALADE	Matin : 8H55 - 11H55 Après-midi : 13H40 - 16H40
Richarville Tel : 01.64.95.72.21	CE2 CM1	Mme MARTINEZ	Matin : 8H55 - 11H55 Après-midi : 13H40 - 16H40



A partir du 4 janvier 2021.

Votre enfant est né(e) en 2018, pour l'inscrire à l'école maternelle pour la rentrée de septembre 2021 vous devez :

1. Vous rendre dans la **mairie de votre village** pour l'inscrire en fournissant :
 - Un justificatif de domicile
 - Le livret de famille
 - Le carnet de santé (vaccinations obligatoires)
2. Prendre contact rapidement avec la directrice de l'école maternelle au 01 64 95 71 63 (de **préférence entre 12h et 13h et après 16h45**) afin d'organiser un rendez-vous.



Tarifs : pour 1 enfant 4,30 € à partir de 2 enfants 4,00 € repas exceptionnel 5,00 €

Réservation et annulation des repas au plus tard la veille à 9h15.

pour les élèves en maternelle à la cantine de La Forêt le Roi : Téléphone : 01 64 90 19 05

pour les élèves en primaire à la cantine de Boutervilliers : Téléphone : 01 69 95 33 16

Pour tout renseignement contacter le syndicat des 4 vallées



Garderie à la Forêt le roi et à Boutervilliers

Tarifs : matin : 1,65 € soir : 2,50 €

Association parents école

L'AE4V (Amis des Ecoles des 4 Vallées)

C'est une association à but non lucratif qui œuvre pour les écoliers du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal).

Les écoles du RPI sont celles de Boissy-le-Sec, Richarville, Boutervilliers et la Forêt-le-Roi.



Le rôle des membres de l'association diffère de celui des représentants de parents d'élèves. Les représentants de parents d'élèves sont élus et assistent aux conseils des écoles. Les membres de l'association proposent des actions afin de soutenir les projets des différentes écoles.

Quels sont nos objectifs ?

- ➔ Accompagner les enfants et les enseignants tout au long de l'année dans leurs différents projets.
- ➔ Apporter une contribution financière aux sorties ou projets organisés par les écoles.
- ➔ Renforcer la convivialité entre les enfants, les parents et les écoles des quatre villages.

Comment aider notre association et nos écoles ?

- ➔ Adhérer à l'association
- ➔ Faire connaître l'association autour de vous (contacts au dos du flyer)
- ➔ Participer à l'organisation des manifestations
- ➔ Trouver des lots pour la kermesse de fin d'année
- ➔ Faire en sorte que les opérations de vente soient un succès

Nos actions des précédentes années !

- ❖ Vente de Chocolats
- ❖ Loto
- ❖ Aide à la préparation de la kermesse et partage d'un barbecue de fin d'année
- ❖ Bourse aux Jouets
- ❖ Participation financière aux voyages scolaires
- ❖ Participation financière aux projets des enseignantes

Votre avis et vos idées nous intéressent, n'hésitez pas à nous contacter ...

Les Membres de l'association (Année 2020-2021)

- Julie GIRARD Présidente
- Marie-Caroline FAURE Vice-présidente
- Magali LACOUR Secrétaire
- Cindy BECAERT Trésorière
- Ingrid GOMES Trésorière adjointe

Les membres du bureau :

- Séverine BIANCO
- Laura FERNANDES
- Cyril PRIMARD
- Corinne GAULTIER
- Caroline CHAPEAU
- Clémence PARACHINI
- Paulo GAMEIRO
- Sophie PRIMARD

... et des parents bénévoles.
Sans vous ça ne marche pas !

Restez informés



Association AE4V (Amis des Ecoles des 4 Vallées)



Nous contacter



AE4V
4 route de Châlo
91150 Boutervilliers



06 45 45 52 46



ae4v91@gmail.com

QUI CELA CONCERNE ?

Les parents cherchant un mode de garde collectif, ludique & pédagogique pour leurs enfants nés à partir de 2017 jusqu'à 2007, les mercredis scolaires et les vacances scolaires de la zone C

COMMENT SE DÉROULE UNE JOURNÉE EN ACCUEILS DE LOISIRS (ALSH) ?

Les Accueils de Loisirs sont ouverts de 07h à 19h. Le repas et le goûter sont fournis par la CCDH.

Les enfants sont encadrés par des animateurs ayant quasi-tous le BAFA ou plus.

Nous devons respecter la législation d'encadrement (1 Anim pour 8 en MATERNEL & 1 pour 12 en ÉLÉMENTAIRE).

La capacité des locaux de chaque ALSH est définie conjointement par la PMI et la DDCS 91 qui effectuent des contrôles réguliers.

Voici une journée type =



QUEL EST MON ACCUEIL DE LOISIRS ?

ALSH LA GARENNE
(à l'Ouest de Dourdan)
210 places

DOURDAN

ROINVILLE

ST-CYR

SERMAISE

LE VAL

ALSH LE DIABOLO
(Les Granges le Roi)
40 places

LES GRANGES

LA FORÊT

RICHARVILLE

ALSH LES SANGLIERS
(Saint-Chéron)
120 places

ST-CHÉRON

BREUX-JOUY

ALSH dépendant du secrétariat situé à la Mairie de Saint-Chéron
01 69 14 13 31
m.marchand@saint-cheron.fr

ALSH LA MARELLE
(Corbreuse)
50 places

CORBREUSE

COMBIEN CELA COÛTE ?

Nous fonctionnons aux « Taux d'efforts ». C'est-à-dire que chaque famille à son propre tarif par enfant selon =

- Les Revenus Fiscaux de Références de tous les adultes du foyer
- Le Nombre de résidents dans le foyer qui permet d'appliquer un certain % aux Revenus

TARIFICATION JOURNÉE					
*Taux parent isolé ou handicapé	3 parts	4 parts	5 parts	6+ parts	Extérieurs
Tarif Plancher	3,96 €				
Taux d'effort	0,050 %	0,045 %	0,037 %	0,032 %	39,78 €
Tarif Plafond	21 €				

COMMENT METTRE SES ENFANTS À L'ACCUEIL DE LOISIRS ?

3 étapes clefs qui doivent TOUTES être effectuées avant le 20 du mois précédent la présence de l'enfant =





Feu tricolore:

Nous avons enfin une date d'intervention d'ENEDIS pour raccorder le feu, le 23 février 2021. Suite à ça notre feu sera clignotant pendant 8 jours et ensuite il sera opérationnel.

Nouveau mobilier

La société Naturéo situé à Dourdan à changé de locaux et à cette occasion elle à souhaité faire don de son mobilier aux communes de la CCDH. Nous avons donc récupéré de quoi réaménager les bureaux de la mairie.

Merci à la société NATUREO pour ce don.



Déploiement de la fibre

Les travaux avancent, notre zone sera éligible pour l'offre commerciale de la fibre optique entre janvier et mars 2021 pour une partie du village et entre juillet et septembre 2021. Le confinement a réduit l'activité des entreprises. Vous pouvez suivre l'avancement sur la carte interactive sur le site : essonnenumerique.com/carte-des-déploiements.



Eclairage public

Depuis plus de deux ans, au conseil municipal, il a été décidé d'éteindre les éclairages de notre commune du lundi au jeudi de minuit à six heures du matin et du vendredi au dimanche de deux heures à six heures du matin dans le but de faire des économies d'énergies.

Aujourd'hui, nous avons pu faire le point sur ces deux années passées et nous avons constaté une baisse sur nos factures d'électricités, c'est un bon début mais nous réfléchissons encore à d'autres solutions afin de respecter le plan de transition énergétique national.

Actuellement, nous travaillons sur la possibilité de passer tous nos éclairages en LED, pour cela nous allons faire une demande de subvention auprès de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) afin d'obtenir une prise en charge d'environ 80 %. Ces modifications devraient nous permettre, de diviser nos factures par deux.



ENVIRONNEMENT

STOP AUX DEPOTS SAUVAGES

Que vous soyez un particulier ou un professionnel, les dépôts sauvages sont passibles de sanctions car quelle que soit leur nature (gravats, électroménager, alimentaires, déchets verts...), ils polluent les eaux et les sols. Ils sont dangereux pour les animaux et parfois pour l'Homme. Certains dépôts sauvages peuvent en effet contenir des matériaux nocifs tels que l'amiante. Et contrairement à ce que l'on pourrait penser, même les déchets verts ne sont pas les bienvenus en forêt : ils favorisent les plantes envahissantes, mettent beaucoup de temps à se transformer en humus : ces résidus dégradent les sols forestiers pouvant même les asphyxier.



CE QUE DIT LA LOI : ABANDON D'ORDURES 68€ si vous réglez l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant l'infraction 180 € au-delà de ce délai. Si vous avez utilisé un véhicule pour les transporter, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 1500 €, ainsi que la confiscation du véhicule.

Protéger l'environnement, c'est préserver la biodiversité dont nous avons besoin. Pour cela, il existe des gestes simples à adopter. Cela commence par le respect du milieu naturel qui vous accueille lors de vos promenades. Après un pique-nique, ne laissez rien derrière vous et ramenez vos déchets alimentaires, emballages, votre mégot de cigarette... Une fois chez vous, pensez au tri ! Pensez à recycler les matériaux comme le carton, le papier ou le verre... Pour les déchets conséquents, utilisez la déchetterie

Déchetterie de Dourdan

07 57 54 20 61

ZA de la Gaudrée

14 avenue du 14 juillet - 91410 Dourdan

<u>LUNDI</u>	<u>9h - 12h45</u>	<u>14h - 17h45</u>
<u>MARDI</u>	<u>Fermé</u>	<u>Fermé</u>
<u>MERCREDI</u>	<u>9h - 12h45</u>	<u>14h - 17h45</u>
<u>JEUDI</u>	<u>Fermé</u>	<u>Fermé</u>
<u>VENDREDI</u>	<u>Fermé</u>	<u>14h - 17h45</u>
<u>SAMEDI</u>	<u>9h - 12h45</u>	<u>14h - 17h45</u>
<u>DIMANCHE</u>	<u>9h - 12h45</u>	<u>Fermé</u>

ESSONNE VERTE ESSONNE PROPRE

À l'occasion du printemps de l'environnement 2021,

La commune organise une chasse aux dépôts sauvages le long des voiries et chemins.

Cette chasse aura lieu le **samedi 5 juin 2021*** et débutera à 9h dans la cour de la mairie.

Des gants et des sacs poubelles seront à disposition des participant(e)s.

Nous espérons que vous serez nombreux pour prendre soins de notre beau village et ses alentours

** évènement sujet à modification en raison de la crise sanitaire actuelle*



RETROSPECTIVES 2020

Vide grenier

Au vue de la situation sanitaire difficile, le syndicat d'initiative n'a pas pu organiser sa traditionnelle fête du village. Malgré tout, le vide grenier a pu être maintenu et sous une belle journée ensoleillée, nous avons pu accueillir 59 exposants dans une ambiance festive malgré les règles sanitaires imposées. La restauration fut prise en charge par Pizza Sympa et nous l'en remercions. J'en profite aussi pour remercier l'ensemble des bénévoles qui m'ont accompagnés pendant ses 6 années de présidence. Sans eux rien n'aurait pu être possible. Quant à moi, ayant fait le choix d'exercer d'autres fonctions, j'ai décidé de céder ma place, mais dès que la situation le permettra, le syndicat d'initiative reprendra ses différentes manifestations. Avec j'espère une nouvelle équipe dynamique. Alors avis aux amateurs de convivialité et de bonne humeur ayant des idées pleins la tête !

PIVET Frank
Président du syndicat d'initiative.



Au lendemain de cette belle journée le forum des associations a dû se tenir en extérieur au vue du contexte sanitaire mais les participants étaient au rendez-vous.



Cérémonie du 11 novembre

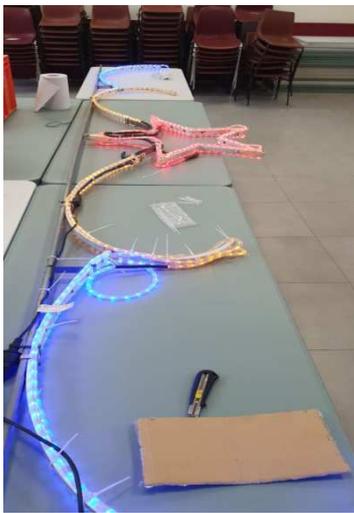
Une commémoration en comité restreint

En raison du contexte sanitaire et des instructions officielles du gouvernement, la cérémonie commémorative de l'armistice du 11 novembre 1918 s'est déroulée en comité très restreint et sans public cette année. Un dépôt de gerbes par Mme le maire ainsi que les discours officiels et l'appel aux morts devant le monument entourée par les adjoints ainsi que deux membres du conseil municipal ont donné à cette cérémonie une ambiance particulière.



Fêtes de fin d'année

Comme tous les ans, le village s'est paré de ses plus belles illuminations et décorations. A l'approche des fêtes de fin d'année et de plus en cette période de crise sanitaire ces éclairages permettent de mettre du baume aux cœurs des villageois. Nous remercions toutes les petites mains qui nous ont aidées à réparer et installer les guirlandes.



La visite du Père Noël

L'équipe municipale a souhaité maintenir le Noël des enfants, le 13 décembre 2020 en raison des règles sanitaire en vigueur, au lieu de l'habituelle remise de cadeaux dans la salle polyvalente du village cette année la distribution des cadeaux du père Noël s'est fait en porte à porte.



Les aînés ont eux aussi été gâtés malgré l'annulation de l'habituel repas de fin d'année, l'équipe municipale et les membres du CCAS ont cependant distribués des boîtes de chocolats aux habitants âgés de plus de 60 ans le lundi 14 décembre 2020 ce qui par la même occasion a permis de contribuer à la caisse des écoles en achetant les chocolats par le biais de leur action.



Première neige

La première neige,

La solidarité rurale a très bien fonctionnée, puisque le matin Boutervilliers est venu pour saler nos rues, et l'après-midi, la lame de déneigement a été passée par les Granges le roi.

Merci à Eric, l'agent de Boutervilliers ainsi que Mr GRY l'adjoint des Granges le Roi.





La Forêt fleurie

Chers Forestaines chers Forestains,

Je profite de l'apparition de ce nouveau bulletin municipal pour formuler un vœu très cher: je souhaiterais que l'équipe de « La Forêt fleurie » soit renforcée car elle a bien du mal à assurer son existence. En effet, créée en avril 2002, l'association comprends maintenant des membres âgés de 60 à 80 ans, qui, pour la plupart, sont en place depuis le début, en œuvrent donc tant bien que mal depuis plus de 18 ans.

Nos objectifs sont de Fleurir le village, l'agrémenter, mais étant en majorité des femmes, nous avons besoin de bras pour assurer certains travaux (plantations, nettoyage de massifs, arrosage, aide lors des manifestations...).

Vous avez pu voir les magnifiques panneaux d'entrée de ville avec l'écusson de La Forêt-le-Roi , les jardinières autour de l'église et de la mairie, les différents massifs... que nous avons financés grâce à notre marché de Noël et à notre présence à la fête du village.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à me contacter.

Au nom de l'équipe, je vous remercie et... Surtout... Prenez bien soin de vous.

La présidente, Marion

5, rue de la mare

0612644611

Les3as@aol.com



Pendant le confinement j'ai tenu à organiser une opération masque solidaire. Je remercie chaleureusement les couturières bénévoles Annie, Katia, Valérie, Bernadette, Stéphanie, Elise, Sarah et un couturier en herbe Jean-luc. Je remercie également toutes les personnes qui par leurs dons de tissus, fil, élastiques... ont pu contribuer à la réussite de cette opération. Merci à Cassiopée qui nous a trouvé de l'élastique qui devenait une denrée rare pendant cette période.

Grâce à toutes ces personnes se sont un peu plus de 200 masques qui ont été distribués à tous les Forestains. Merci également pour tout vos messages de soutien.

Marie



Si vous avez des anecdotes, photos ou articles sur La Forêt le roi que vous voudriez voir apparaître dans nos futures publications n'hésitez pas à nous en faire part.

En attendant prenez bien soins de vous.